



**Bureau communautaire
Mardi 10 Janvier 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : Francis BARDEAU, Marie PASSIEUX, Claude VALERO, Isabelle SILHOL, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Myriam GAIRAUD, Olivier BERNARDI, Joseph RODRIGUEZ

Absent : Claude REVEL

Rapporteur : Mme Marie PASSIEUX

Demande de subventions : Réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Madame PASSIEUX rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais exerce une compétence de protection et mise en valeur de l'environnement et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

La Communauté de communes du Clermontais souhaite étudier le potentiel de développement du solaire photovoltaïque sur ses sites publics. L'objectif général de la mission confiée au prestataire est d'élaborer le schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération photovoltaïque sur le territoire.

Cette démarche de transition énergétique et écologique a pour ambition de réduire les consommations énergétiques, de valoriser les ressources locales et de s'adapter au changement climatique.

Cette action s'inscrit également dans le projet de territoire 2020-2030 qui prévoit dans son axe n°1^{er} « Un territoire durable » la réalisation d'un état des lieux des potentialités du territoire en matière de photovoltaïque poursuivant l'objectif d'élaborer un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 90 000 € HT financé comme suit :

Financeurs	Participation en %	Montant HT en €
ADEME	70%	63 000.00€
Autofinancement	30%	27 000.00€
TOTAL	100%	90 000.00€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'ADEME pour un montant de Soixante-Trois-Mille-Euros (63 000.00€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 17/01/2023

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20230117-2023-01B-AU
Date de télétransmission : 17/01/2023
Date de réception préfecture : 17/01/2023